

SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2007

Président : M. John LINGG
 Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
 Secrétaire : M. Damien BONFANTI
 Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSI, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Alain BOSSHARD, M. Frédéric PROGIN, Mme Orane REULAND, Mme Suzanne RICHERT

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 30 août 2007 –**
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER et
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO
 - a) Assainissement du quartier de Gilly
 Reconstruction des collecteurs et mise en séparatif du bassin versant
 Crédit de construction (Fr. 1'110'000.--) **p. 40** **Arrêté**
 - b) Chalet « Les Laurelles » à Leysin
 Travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage
 Crédit de construction (Fr. 225'000.--) **p. 42** **Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**
Séance du 10 septembre 2007 et
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs réunies –
Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY
 Liaison informatique des bâtiments communaux administratifs en fibre
 optique – Crédit d'investissement (Fr. 350'000.--) **p. 51** **Arrêté**

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 5 septembre 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Plan directeur de quartier des Semailles
- Présentation d'un nouveau projet **p. 53** **Information**
- b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la
parcelle No 376, feuille 10 de Lancy, à la route de Saint-Georges 55A,
55B, 55C et 55D, au Petit-Lancy **p. 54** **Arrêté**
- c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 30 août 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- Election du Président et de la Vice-présidente **p. 58** **Information**
- 10) **Commission de la culture – Séance du 27 août 2007 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente **p. 58** **Information**
- b) Présentation des services dépendant du dicastère de la culture par
leurs responsables : **p. 58** **Information**
- Bibliothèque municipale
 - Ferme de la Chapelle
 - Service culturel
- c) Divers
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**
- Election du Président **p. 63** **Information**
- 12) **Commission de la sécurité – Séance du 3 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 63** **Information**
- b) Présentation des différentes missions des ASM **p. 63** **Information**
- c) Intervention de la PC pour la construction de la
passerelle de la Colline **p. 66** **Information**
- d) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 67**
- 14) Questions du public **Annexe**

M. LINGG : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil municipal, dernier jour de l'été, la précédente était le premier jour de l'été. Je salue la présence de notre Conseil administratif incorporé, de Mme de Garrini, secrétaire générale, de Mesdames et Messieurs les cadres de l'administration communale, des représentants des médias, ainsi que le public qui assiste fidèlement à nos délibérations.

Je dois excuser Mme Reuland, Mme Richert et M. Progin, ce dernier étant retenu par ses obligations professionnelles au Stade de Genève pour l'événement qui s'y déroule ce soir.

Avant de commencer, j'adresse mes condoléances à M. Alonso qui a perdu son papa récemment, ainsi qu'à Mme Suzanne Richert qui vient de perdre sa sœur.

Je tiens également à féliciter M. Olofsson pour la naissance de la petite Eva qui va agrandir la famille.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2007

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Nous avons reçu un courrier, une lettre ouverte de l'Association La Virgule. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est une association qui a un bâtiment qui accueille des personnes en difficulté, et actuellement, ce bâtiment est en assez mauvais état. Nous avons regardé ce courrier au Bureau, et les membres de la Commission des travaux et constructions vont recevoir une copie à la fin de la séance pour pouvoir traiter ce point dans leur prochaine séance de commission.

Nous avons également reçu un courrier de la ville Nueva Helvecia en Uruguay, président Alfredo Peraza et secrétaire Anali Bentancur, dont je demande au secrétaire de nous donner lecture :

« Chers Messieurs,

Le Président de l'assemblée M. Alfredo Peraza et la secrétaire Mme Anali Bentancur ont le plaisir de vous contacter pour vous informer que le samedi 26 mai, on a commémoré le 113^{ème} anniversaire de la déclaration de notre ville Nueva Helvecia, Colonia Suiza.

Ce jour-là, considérant le contenu de la lettre de M. Alberto Perez Iriarte (30 avril 2007) et devant la présence des autorités locales et départementales, on a effectué une assemblée au Centre Régional de Culture Cine Helvético. Toute la communauté y a été convoquée afin de considérer la possibilité d'un jumelage avec la commune de Lancy.

Ledit jumelage a été approuvé par unanimité, on vous envoie une copie du rapport signé par tous les citoyens assistant à cette assemblée qui a été retransmise en direct pour la région et au Monde par Internet.

En même temps, le public a voté un Comité de coordination formé par la Junta Local, Fuerzas Vivas, Nueva Generaciones, Centro Comercial e Industrial de Colonia Suiza.

La tâche de ce comité sera de commencer à travailler à travers de commissions ayant des objectifs et des idées concrets afin de parvenir au rapprochement des villes. Suivant la volonté de la population, nous vous faisons parvenir la proposition de jumelage entre Lancy-Genève et Nueva Helvecia-Uruguay dans l'intention d'arriver ensemble à bénéficier les deux communautés.

Veillez agréer, Chers Messieurs, nos salutations distinguées et notre désir de réussir ce projet ».

M. LINGG : Voilà donc ce courrier que nous avons reçu. Comme nous n'avons pas connaissance du contenu du courrier qu'avait envoyé M. Perez Iriarte précédemment, nous avons décidé au Bureau de demander à M. Perez Iriarte de nous adresser une copie de ce courrier, et de reprendre ce point lors de notre prochaine séance, que nous mettrons à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre.

Je vous informe également que j'ai reçu une information de l'Association des parents d'élèves de l'école Cérésolle. Cette association a fait une pétition concernant la fermeture des cuisines scolaires,

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

pétition qui est adressée au Conseiller administratif François Baertschi, dont nous aurons des nouvelles prochainement.

Pour terminer, un courrier qui est arrivé il y a quelques minutes, de M. Gentina, route du Grand-Lancy, dont je demande au secrétaire de faire lecture également.

Lecture de la lettre :

« *Concerne : Maison natale de Nicolas Bouvier (1929-1998)*

Nicolas Bouvier célèbre écrivain suisse, dont l'œuvre rayonne dans le monde entier, a vu le jour sur le territoire de notre commune le 6 mars 1929, plus précisément au Grand-Lancy où sa maison natale, sise au 1, de l'avenue Eugène-Lance, fait partie du patrimoine communal (elle abrite actuellement des services municipaux) et qui, malgré quelques transformations subies, a conservé ses murs d'origine. Pour mémoire : Nicolas Bouvier reçut en 1995 le prix C.F. Ramuz attribué à l'ensemble de son œuvre. Il fut notamment invité aux Etats-Unis dans les années 90 par des universités new-yorkaises et californiennes pour y dispenser une série de conférences traitant des écrivains voyageurs dont il fut durant ses nombreux périples autour du globe.

Au vu de ce qui précède, il me paraît judicieux que la commune de Lancy puisse honorer sa mémoire en apposant une plaque commémorative contre la façade de sa maison natale. A Genève, un collège porte déjà son nom.

Pour information : le 10 février 2008 marquera le 10^{ème} anniversaire de sa mort à Genève, où sa veuve, Mme Eliane Bouvier, fille de l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre et nièce de Denis de Rougemont, réside encore actuellement ».

Claude Gentina

M. LINGG : Nous allons également transmettre ce courrier au Conseil administratif qui donnera les suites utiles.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Durant cet été, un certain nombre de catastrophes naturelles se sont produites un peu partout dans le monde, et soucieux de participer au redressement des réhabilitations de ces régions, la Ville de Lancy a versé Fr. 5'000.-- pour les réfugiés déplacés du Darfour par Caritas et aussi Fr. 5'000.-- à la Croix-Rouge pour les inondations en Asie.

M. LANCE : En réponse à l'intervention de Mme Richert, lors du dernier Conseil municipal concernant la problématique des cyclistes provenant de la route de Base qui n'empruntent pas la piste cyclable située sur la gauche de l'avenue du Curé-Baud, je dois signaler qu'il existe un panneau avancé situé 50 m avant le giratoire du type ZK2936 qui indique que la piste cyclable continue sur la gauche.

Nous étudions malgré tout la possibilité d'améliorer cette signalisation en posant un deuxième panneau à la sortie du giratoire.

Concernant l'intervention de M. Mizrahi au sujet de l'intégration de personnes handicapées au sein de l'administration communale, je vous propose d'évoquer ce sujet lors d'une prochaine séance de la Commission de l'administration, dont M. Mizrahi fait partie.

Une communication culturelle, je vous signale un spectacle original qui s'intitule « Los Arnacos, Associació de malfetor » grâce en particulier au soutien du Service culturel, qui se déroulera du 2 au

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

12 octobre 2007 à la salle de la Plage à Marignac. Contrairement à ce que vous pourriez penser, ce spectacle est destiné aux petits et aux grands.

Enfin, vous avez reçu sur vos places, une brochure de la Fondation Culture et Rencontre qui a été éditée à l'occasion de ses 20 ans.

M. RENEVEY : Une réponse à Mme Juillerat van der Linden pour lui confirmer la surface de stockage du stade des Fraisiers, dont elle s'inquiétait. Elle est maintenant entièrement enlevée, les travaux sont terminés.

Ce point permet de vous rappeler de ne pas oublier de vous inscrire pour l'inauguration du stade des Fraisiers. Pour l'instant, il semble qu'il y ait très peu d'inscrits, alors s'il vous plaît, je n'aimerais pas être le seul à courir sur ce terrain de foot, faites-moi plaisir de vous inscrire encore ce soir.

A Mme Dilonardo qui s'inquiétait de l'inventaire du mobilier urbain, c'est un travail qui est assez gigantesque, qui est en cours, puisqu'il s'agit, non seulement, de faire le répertoire de tous les bancs, mais de tous les poteaux, de toutes les poubelles, etc. ce qui prend effectivement un temps assez conséquent. Cet inventaire sera terminé pour la fin de l'automne.

Sinon, Mme Dilonardo s'inquiétait aussi de l'installation de poubelles devant la salle omnisports. Vous l'aurez constaté, c'est en place.

Et enfin, pour votre dernière demande concernant des bancs supplémentaires, ils sont commandés.

Dernière information, vous avez aussi sur vos places une présentation qui concerne l'arrivée du tram. Comme vous le voyez, ce sera une présentation conjointe entre Onex et Lancy, elle aura lieu le 25 septembre entre 19 et 20.30 heures. Là aussi, vous pouvez relayer l'information afin que tous ceux qui s'inquiètent ou qui aimeraient en savoir un peu plus à ce sujet, puissent venir pour avoir quelques informations supplémentaires.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 août 2007 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER et
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**

**a) Assainissement du quartier de Gilly
Reconstruction des collecteurs et mise en séparatif du bassin versant
Crédit de construction (Fr. 1'110'000.--)**

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Renevey rappelle qu'il s'agit d'un crédit total de Fr. 1'100'000.-- qui concerne l'assainissement du quartier de Gilly. Il s'agit de faire la séparation entre les eaux pluviales et les eaux usées. C'est un projet liant l'Etat, les privés (habitants) et la Commune. Le montant de la commune sera en quasi-totalité financé par la taxe d'écoulement et par le fonds cantonal d'assainissement.

Selon M. Buffet, le secteur concerné a fait l'objet d'un certain nombre d'investigations depuis 2001. Les études ont permis de savoir quelles étaient les parcelles privées déjà raccordées. En l'état, la problématique du chemin de Gilly est liée au fait que l'on se trouve en présence de deux secteurs distincts, chacun avec son propre collecteur d'eau mélangée, qui datent déjà, mais qui peuvent encore fonctionner moyennant quelques adaptations.

Dans la situation actuelle, la presque totalité des parcelles privées sont raccordées correctement, il reste à effectuer ce qu'on appelle le collectif. La profondeur moyenne du collecteur oscillera entre 4 et 2.6 mètres. Par ailleurs, partout où cela est possible, on reconstruira en parallèle un réseau étanche pour les eaux usées et on conservera le collecteur actuel pour les eaux claires.

Aux questions des commissaires, il est répondu qu'une clé de répartition a été retenue de la manière suivante :

Pour le secteur amont chiffré à Fr. 423'000.--, la moitié est répartie linéairement en fonction de la surface des parcelles. La deuxième clé tient compte de la position de la parcelle concernée par rapport aux tuyaux

Par ailleurs l'Etat participera également à cette clé pour ses deux parcelles car elles possèdent un potentiel de constructions futures.

Au vote, l'arrêté a été accepté à l'unanimité.

Mme MARCHIANDO présente le sujet : Un montant de Fr. 55'000.-- a été prévu au budget des investissements 2007 qui représentait la participation de la Commune à ces travaux. Cependant, le Service de surveillance des communes oblige le Conseil municipal à voter le coût de l'ensemble des travaux d'assainissement, la Commune devra verser ensuite sa participation. Ces travaux d'assainissement concernent les séparateurs des eaux pluviales et des eaux usées dans le quartier de Gilly. L'Etat de Genève possède une parcelle importante dans ce quartier, raison pour laquelle la commune participe au financement pour un montant de Fr. 435'000.--, mais il faut noter qu'il s'agira d'une opération quasiment blanche pour la Commune, puisque le financement est assuré par le produit de la taxe d'écoulement et par le fonds cantonal d'assainissement. Les autres parcelles étant privées, il a fallu que la Commune s'investisse en tant que pilote pour inciter les propriétaires à participer au financement. Ils ont accepté, à l'unanimité, de s'engager dans cet investissement pour un montant de Fr. 434'550.--. De plus, la nouvelle législation oblige actuellement la Commune à prendre en charge la partie de tout collectif dépassant une somme de Fr. 25'000.--, ce qui a permis d'accélérer le dossier auprès des privés.

Un commissaire s'étonne de cette demande de mise en conformité alors qu'il y a plus de 20 ans qu'on en parle et demande la liste des projets et travaux restant à faire sur la Commune.

Le responsable technique lui répond qu'il reste encore quelques poches notamment au plateau du Petit-Lancy et le long de la route St-Georges. Il rappelle qu'un assainissement de Fr. 6'230'000.-- a été fait lors du chantier du tram.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 20 septembre 2007**b) Chalet « Les Laurelles » à Leysin
Travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage
Crédit de construction (Fr. 225'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Renevey rappelle que la Commune possède deux bâtiments à Leysin, les Fleurettes, bâtiment de pension avec des chambres et un petit chalet juste à côté qui comprend deux appartements, l'un au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage. C'est ce chalet qui est l'objet du crédit de construction de ce soir.

Etat des lieux

L'appartement dont il est question n'a jamais fait l'objet de travaux de réfection à l'exception des façades du chalet qui ont été refaites dans les années 90.

Les travaux consisteront en la réfection de l'isolation des toitures et des façades, la rénovation des sanitaires et des canalisations, de la cuisine et de la salle de bains ainsi que la remise en conformité du réseau électrique. Enfin, il faudra refaire la peinture, enlever les moquettes et remettre du parquet.

Un commissaire souhaiterait connaître le loyer que les anciens gérants payeront par la suite.

M. Renevey précise que le montant du loyer n'a pas été clairement arrêté. Il donnera des précisions à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

En ce qui concerne l'option des panneaux solaires évoqué par un autre commissaire, il est répondu que pour un simple chalet, l'investissement par rapport au rendement serait trop important.

Un commissaire souhaiterait connaître la valeur marchande de cet appartement.

Au vote, le projet d'arrêté est accepté par 9 oui, 1 abstention.

Mme MARCHIANDO présente le sujet : La Commission des travaux et constructions ayant débattu sur les problèmes techniques de cette rénovation, la commission des finances et gestion des immeubles locatifs se sont réunies afin d'examiner l'aspect financier de ces travaux.

M. Lance fait un compte rendu historique de ce chalet, racheté en 1971 au prix de Fr. 250'000.--, montant complètement amorti au niveau du bilan. Il a subi des réfections extérieures en 1990 pour un montant Fr. 197'000.--, dont il reste Fr. 80'000.-- à amortir. En 2000, des transformations, pour un montant de Fr. 121'000.--, ont été faites pour l'appartement du bas, dont il reste Fr. 97'000.-- à amortir.

Le crédit de Fr. 225'000.-- demandé ce soir, est inscrit au budget des investissements pour l'année 2008 et ne concerne que l'appartement du 1^{er}, ce dernier n'ayant jamais subi de rénovation depuis ces 15, voire ces 20 dernières années, mis à part les travaux courants d'entretien. D'autre part, cet appartement étant loué à l'année jusqu'à présent à raison de Fr. 1'334.-- par mois, le bail du locataire a été résilié au 30 novembre 2007. De plus, précise, M. Renevey, la pension des Fleurettes va changer de gérance en fin d'année. Les anciens gérants, d'entente avec le Conseil administratif, vont reprendre le bail de l'appartement en question, une fois la rénovation terminée. En attendant, devant quitter leur appartement de fonction dans le chalet des Fleurettes, ils iront s'installer dans l'appartement du dessous loué de manière occasionnelle. Toutefois, le montant du loyer après rénovation n'a pas encore été déterminé car il dépendra d'une part, des travaux entrepris, et d'autre part, il sera calculé en fonction des personnes qui vont habiter les lieux, à savoir des personnes qui sont à la retraite.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Plusieurs commissaires expriment leur inquiétude quant au coût de rénovation, qui serait nul, voire déficitaire pour la Commune et ne voient donc pas l'intérêt de conserver un chalet si loin de Lancy. D'autre part, au vu des transferts de charges aux communes annoncées par l'Etat qui ne sont pas négligeables, il serait difficile de s'engager pour 2008, sans connaître la globalité du budget. Un commissaire déclare vouloir plus d'éclaircissements pour pouvoir soutenir ce projet (frais de fonctionnement du chalet etc.).

A ces préoccupations, M. Lance répond que la question des maisons de vacances est fondamentale et mérite une longue réflexion. Les bâtiments de la Coudre et de Gryon ont été vendus. Il reste actuellement les bâtiments des Fleurettes et des Laurelles à Leysin. Ceux-ci sont très proches l'un de l'autre et sont occupés par des personnes de condition modeste, des personnes âgées, classes vertes des écoles. De plus, ajoute M. Renevey, les associations sportives communales et cantonales y organisent régulièrement des camps en été pour les jeunes. En outre, lors de la précédente législature, la décision a été prise de conserver ces 2 chalets afin de permettre aux habitants de Lancy de passer des vacances à des conditions avantageuses. M. Lance donne ensuite, les chiffres pour 2006 soit : des revenus pour Fr. 20'270.--, des charges se montant à Fr. 13'064.-- et un amortissement comptable des investissements précédents (rénovations) de Fr. 14'987.--, ce qui fait un déficit total de Fr. 7'780.--. Toutefois, le Conseil administratif est conscient qu'il faut dynamiser la gestion et a donc choisi un gérant libre, qui ne sera plus employé de la Commune. Son salaire n'étant plus assuré, il devra donc s'activer pour trouver des clients.

Quant aux charges, elles ont une incidence minime sur le budget de fonctionnement 2008. Enfin, il tient à souligner l'importance d'entretenir ce chalet, même si l'objectif final doit être de le vendre.

Le projet est accepté par 7 voix contre 3 abstentions

M. GOLAY : Le groupe MCG va refuser cette demande de crédit d'investissement. On ne voit pas où est l'investissement par rapport à un coût de Fr. 225'000.-- pour la rénovation de ce chalet, avec des incertitudes qui comprennent le futur loyer par rapport à ce futur couple de retraités. Nous n'avons pas le montant du loyer, comme je vous le dit, nous ne savons pas quel est le taux de rendement, qui sera probablement déficitaire. On ne voit pas l'intérêt pour la commune d'avoir un chalet dans notre parc immobilier, hors frontière, qui ne rapporte absolument rien, même si on peut comprendre qu'il peut y avoir un relais avec la maison des Fleurettes. Je pense que pour un tel montant d'investissement, le rendement devrait être compris dedans, sinon, c'est accorder des privilèges à des personnes, et cela, nous ne pouvons pas l'expliquer auprès de nos citoyens lancéens, que l'on offre des coups de cœur à des gens qui ont servi très bien la commune, mais qui sont à la fin de leur contrat. Pour cette raison, on ne peut pas admettre un tel investissement.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup d'incertitudes, on ne sait pas non plus s'il y a eu des soumissions publiques, je pense que cela a dû être fait, mais cela n'a pas été expliqué lors de la Commission des travaux et constructions. En dehors de cela, en Valais ou dans le canton de Vaud, dans les Alpes vaudoises où se trouve cet objet, on peut négocier des prix forfaitaires, lorsqu'il y a des travaux importants, même avec des délais d'échéance, ou lorsque l'entreprise dépasse ces fameux délais, elle peut être pénalisée par des sanctions qui sont mentionnées dans des contrats. Cela se fait couramment dans cette région. Là, on peut très bien dépasser ces délais le temps que durent les travaux, avec les charges financières que cela incombe.

Donc, nous allons refuser ce crédit d'investissement pour les raisons que je vous ai expliquées, et j'invite l'ensemble du Conseil municipal à le faire aussi.

M. ANNEN : Nous devons nous poser la question de savoir si Lancy doit garder la propriété de ce Chalet et de dépenser plus de Fr. 200'000.-- pour rénover une charge financière qui nous fait perdre

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

de l'argent chaque année. Tout ça pour une occupation misérable qui atteint tout juste les 40 %. Faut-il faire du social inutile aussi loin de Lancy ? La réponse est non.

Tous les autres bâtiments de vacances extra-muros ont été vendus. Sage décision de nos prédécesseurs. Suivons la voie qu'ils nous ont tracée, surtout si celle-ci va en direction de la raison.

On vous dira que les Fleurettes distantes des Laurelles d'au plus 8 mètres sont intimement liées, et que l'un ne va pas sans l'autre. Très bien, parlons-en : les Fleurettes la gestion de ce bâtiment plus occupé que son petit frère, on le serait à moins, nous fait perdre plus de Fr. 400'000.-- par année en moyenne sur ces cinq dernières années.

Nous allons passer en gérance libre, sous quelles conditions ? Le flou artistique règne suite à la réponse quasi virtuelle que l'on ne nous a pas donnée. Bien, ce changement de direction pourrait nous faire économiser près de Fr. 100'000.--. Alors faut-il continuer à dilapider Fr. 300'000.— annuellement ? La réponse est non.

Oui, mais on a promis et il faut leur répondre avant demain, pour que la peinture soit sèche la semaine prochaine. On nous demande de nous prononcer sur des investissements aussi importants en nous mettant devant des faits accomplis, décidés par l'administratif précédent et qui doivent être ratifiés par le Conseil municipal actuel. Alors faut-il assumer les erreurs de direction et laisser la commune aller dans le mur, si nous pensons que nous devons donner un coup de volant à droite ? La réponse est non.

La charge pour laquelle nous avons été élus comporte des responsabilités que nous devons prendre en notre âme et conscience et sans interférence extérieure. Alors est-ce que l'Union Libérale Radicale vote pour cet arrêté ? La réponse est non.

Mme MARCHIANDO : La question n'est pas de vendre ce soir, je crois que c'est quand même un autre débat. On aura l'occasion d'en discuter plus tard. La question est de savoir si on veut faire des travaux ou pas. D'après les photos montrées lors de la Commission, je crois qu'il y a quand même urgence de faire des travaux, c'est d'autant mieux, si on doit attendre, après si on veut vendre cet appartement, il faut quand même que des travaux soient faits pour pouvoir l'offrir à de meilleures conditions.

J'aimerais juste répondre que ce n'est pas un cadeau qu'on fait aux anciens gérants, ils vont payer un loyer, ce n'est pas un cadeau qu'on leur fait, ils seront locataires.

M. FAVRE : Ce qui me pose un petit problème, c'est la manière dont cela a été traité lors de la Commission des travaux et constructions. Tout le monde a voté, à l'unanimité, sauf une abstention. Après, on ne nous répond pas à la question du rendement. J'aimerais, dans le cas où il y a une liaison entre le facteur travaux et le facteur rendement, que les Commissions des finances et des travaux se réunissent ensemble.

Il s'agit de voter une réalisation, séparer les choses, un côté technique, un côté financier, cela ne me gêne pas. Voter des objets sans connaître le rendement, cela ne va pas. On ne peut pas le faire. A l'avenir, il faudra veiller à ce que cela ne se reproduise pas. Un exemple pour les Courtillets, on a séparé travaux et finances, à mon avis, cela ne va pas. Les commissions doivent se réunir ensemble.

Maintenant l'histoire de vendre ou de ne pas vendre ce n'est pas le sujet ce soir. L'objet de ce soir, c'est de savoir si on fait des travaux ou pas. Si on décide de vendre d'ici une année ou deux ans, le montant des travaux on le récupérera sur le prix de vente. Si on ne les exécute pas, il y aura une moins-value, on nous dira, le chalet est en mauvais état. Si on fait ces travaux, cela donnera une plus-value, donc le bénéfice sera pour la commune. Je crois qu'il faut accepter ces travaux, je voterai oui.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

On a intérêt à voter ces travaux, de les faire rapidement parce que c'est nécessaire, et si le Conseil administratif, à mon avis, propose plus tard de le mettre en vente, l'argent sera récupéré ultérieurement. A mon avis, ce n'est pas un mauvais calcul.

M. LANCE : Une réponse et une réaction par rapport à l'intervention de M. Favre. Vous parlez de réunir les deux commissions : finances et travaux pour parler de rendement de cet objet, j'aimerais vous rappeler que vous avez voté ce printemps plusieurs crédits en Commission des travaux et constructions concernant les stades de football durant laquelle, vous n'avez jamais parlé de rendement sur ces crédits d'investissement.

Il faut considérer les maisons de vacances des Fleurettes et des Laurelles comme une prestation à la population, par conséquent, on ne peut pas exiger un rendement sur ces maisons. Ceci dit, on nous a dit qu'on n'avait pas communiqué le nouveau prix du loyer sur l'appartement du haut, je vous informe donc que le loyer a été fixé à Fr. 1'600.-- par mois, soit Fr. 19'200.-- par année, soit sur les Fr. 225'000.-- investis, ce qui représente plus de 8 % de rendement brut. Si on considère les investissements qui ont été entrepris ces dernières années, y compris l'achat du chalet et en tenant compte des amortissements sur ces investissements, le rendement de l'appartement du haut bien entendu, puisque l'appartement du bas est destiné aux séjours de vacances, le rendement brut serait de 4,77 %. Je vous rappelle qu'on est loin, dans nos immeubles communaux à Lancy, d'atteindre ces rendements-là.

Ce que je voulais aussi dire c'est que le bail de l'appartement en question, comme vous l'avez dit M. Favre, a été résilié, et nous nous sommes trouvés dans la situation qu'il fallait entreprendre des travaux dans cet appartement. Donc, là, nous n'avions pas le choix : ou nous laissons cet appartement dans cet état, en vous rappelant que ce chalet a été acheté en 1971, et que, depuis 1971, à part quelques coups de peinture, il n'y a jamais eu de travaux dans l'appartement du haut, ou nous étions donc obligés, en tant que Conseillers administratifs, d'entreprendre ces travaux. Voilà ce que je voulais dire, M. le Président.

M. LUSSI : Arrivée d'une nouvelle formation politique dans un conseil communal veut dire que ce qui s'est passé auparavant, nous ne le savons pas. Qu'une première facilité serait de dire, nous allons nous abstenir. Or, le groupe UDC a décidé, que si nous sommes élus c'est pour décider, nous devons nous prononcer.

Le débat qui s'est fait en commission a été très intéressant. Nous avons été sensibles aux arguments présentés par les Radicaux-Libéraux, nous avons aussi été sensibles pas à l'argumentation, mais je dirais aux engagements pris, dits par M. Lance, voire des paroles engagées quant à la suite.

Les paroles sont aussi quelque chose qui ont de l'importance pour nous, même si nous n'y avons pas participé. Le groupe UDC a donc décidé de voter oui pour les transformations qui vont avoir lieu, en faisant preuve de pragmatisme et en se disant que cet immeuble de toute façon doit être rénové, un entretien de bâtiment est nécessaire. Par contre, nous insistons et nous verrons avec les autres associations, notamment Libérale-Radicale, pour remettre sur le tapis politique où là, nous pourrions parler et savoir s'il est judicieux ou pas de conserver ce bâtiment. Donc le groupe UDC votera oui à ce projet.

M. GOLAY : Je pense qu'il ne faut pas confondre intérêt général qui sont les terrains de sport, où il est tout à fait légitime que la commune investisse à fonds perdus pour le développement du sport, de la culture ou autres, et d'un bien immobilier qui doit rapporter un rendement. Ces gens, ces futurs retraités ne sont pas forcément dans le besoin, il faut rester un peu les pieds sur terre. On a un parc immobilier, il doit rapporter.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Maintenant, les Fleurettes, on sait que le taux d'occupation est relativement faible, on peut l'admettre parce que c'est le cas de tous les appartements de vacances quasiment de toutes les stations ou des entreprises qui en possèdent, mais au niveau d'un loyer, il doit y avoir un rendement. S'il n'y a pas de rendement, on doit se séparer de cet objet pour l'intérêt général, il n'est pas correct que des lancéens paient la différence de loyer qu'on ne peut pas obtenir, simplement parce qu'on n'a pas fait les bons calculs au bon moment.

M. LANCE : Je crois, M. Golay, que vous mélangez deux choses. Il y a une réfection d'un appartement sur lequel il y a un rendement et l'appartement du bas destiné aux séjours de vacances qui va être repris également par le nouveau gérant qui va s'occuper des Fleurettes et de l'appartement du bas des Laurelles. Si nous avons pris un gérant libre, c'est aussi pour dynamiser cette location d'appartements de vacances. Donc, il ne faut pas confondre, l'appartement du haut, sur lequel, il y a un rendement, soit Fr. 1'600.-- par mois, ce qui n'est pas négligeable à Leysin. Comparativement à la situation immobilière dans cette région, je ne suis pas sûr que tous les appartements de 5 pièces et plus atteignent un loyer de Fr. 1'600.-- par mois à Leysin.

M. ALONSO : Je voulais juste annoncer que le groupe Socialiste va voter favorablement ce projet, je salue le pragmatisme de l'UDC dans cette voie-là, et vous dire que nous sommes prêts à discuter sur tous les sujets dans toutes les commissions.

Ceci étant dit, je crois que nous y voilà. Les voilà revenus, on a l'UDC, le MCG à Lancy, voilà on sape l'autorité. Je voulais demander à mes collègues, on peut tout discuter en commission, on peut tout vendre si vous voulez, mais vous n'êtes pas les seuls représentants de Lancy, je suis désolé. Mais, la preuve c'est que vous êtes 4, si vous étiez les seuls du peuple lancéen, vous seriez majoritaires dans cette assemblée.

On est tous des lancéens, et on n'est pas plus responsables les uns que les autres, on a une responsabilité qui est collective, même si on vote contre tel ou tel projet, et de ce fait, je m'associe donc à cette réfection. Le groupe Socialiste votera favorablement à cette réfection d'appartement, qui n'est autre en fait que valoriser ce qui est déjà un bien immobilier de la commune.

M. ANNEN : Je voudrais juste revenir sur le rendement. On en a déjà parlé lors de la Commission des finances. On parle de rendement brut, il est clair qu'un rendement brut ne m'intéresse pas. De savoir combien me rapporte quelque chose sans savoir ce que je dois dépenser pour que cela me rapporte, ne m'intéresse pas. Donc au niveau de la gestion, on doit savoir combien on dépense, et on saura combien cela rapporte.

Il a été dit dans le procès-verbal, qu'on avait une perte de Fr. 7'700.--. Pour moi, une perte de Fr. 7'700.--, je n'arrive pas, avec toutes les formules que vous voulez, en mathématique, je ne suis pas vraiment extraordinaire, en gestion ça va encore, mais avec une perte, on ne peut pas être généralement positif, ou il faudra m'expliquer.

Je pense qu'on aura pendant ces 4 ans de prendre tranquillement le temps de se poser la question sur les rendements positifs, négatifs, quand on aura des chiffres et des choses qui tiennent la route. J'ai quand même souligné la bonne gestion par rapport à la gérance libre, et cela a l'air d'être le cas, si on va dans la continuité de la gestion de ces bâtiments parce que c'est clair qu'on va diminuer les pertes. Quand je dis diminuer les pertes, selon le rapport de Gastroconsult, ce n'est pas moi qui donne ces chiffres, c'est Fr. 100'000.-- uniquement de diminutions de pertes, on va perdre Fr. 300'000.-- par année.

On parle des Fleurettes et non pas des Laurelles, je suis nouveau, j'écoute et j'apprends certaines choses, on m'a clairement dit que c'était tout regroupé. Maintenant, on va voter, la démocratie,

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

comme vous le dites, on n'est pas les seuls représentants, vous non plus, si on est tous élus, on a tous une charge, mais je répondrai par rapport à mon sens politique, la raison telle que je la vois. Je pense qu'à un moment ou à un autre, on doit prendre des décisions qui nous paraissent claires, on ne peut pas dire on va voter comme cela les rénovations sans se demander ce que l'on va en faire après. Dépenser Fr. 200'000.--, si vous pensez pouvoir le faire comme cela, sans vous poser la question de ce qu'on va faire après, moi je vous laisse libre choix de votre décision.

M. AUGSBURGER : Si on revient un peu en arrière, c'est simplement parce qu'il y a eu de la désinformation lorsque ce crédit nous a été présenté. C'était une simple réfection d'appartement, d'ailleurs on a voté oui en commission, mais on a oublié de nous dire tout ce qu'il y avait en amont.

Nous pensons que le départ des exploitants est une chance unique de nous séparer des ces bâtiments qui ne profitent qu'à une extrême minorité d'habitants de notre ville. Si la moyenne des pertes d'exploitation sur 3 ans n'est que de Fr. 938.-- pour le chalet des Laurelles qui compte un appartement loué à l'année et un autre de 5 lits loué à la demande, en revanche cette perte est de Fr. 502'594.-- pour la même période pour celui des« Fleurettes », pour une capacité d'accueil de 41 lits.

Ces chiffres ressortent du rapport de la société « Gastroconsult » du 28 décembre 2006 et font encore apparaître, sur une moyenne de 5 années (2002-2006) :

- que les jours de travail des exploitants n'excède pas 194 jours par an, arrivées et départs des clients inclus
- que les nuitées sont de Fr. 4'155.-- par an, sur les 46 lits offerts (41 + 5)
- que le taux d'occupation ne dépasse pas 22 personnes par jour d'exploitation
- que chaque nuitée coûte Fr. 121.-- aux contribuables de Lancy.

Si l'exploitation devient privée, on nous annonce une économie probable de Fr. 100'000.--, sans aucune assurance, mais laissant tout de même une ardoise de l'ordre de Fr. 400'000.-- par an.

Notre groupe demande donc que l'entité Laurelles-Fleurettes soit vendue, en privilégiant éventuellement les anciens gérants pour l'achat du chalet des Laurelles.

M. BAERTSCHI : Je voulais intervenir à la suite de l'intervention de M. Annen, mais M. Augsburgger me fait rebondir sur le non mélange des genres sur le rapport que vous avez reçu de Gastroconsult, vous étiez même président de la commission quand vous l'avez animée M. Augsburgger.

Donc, nous n'avons pas désinformé, vous l'avez, donc nous vous l'avons donné. C'est évident que quand les gérants ont pris leur retraite, l'ampleur du déficit qui est réel, il n'est pas nié, des Fleurettes nous a interpellés. C'est la raison pour laquelle justement, que nous avons mis ces maisons de vacances, il s'agit des Fleurettes et de l'appartement du bas des Laurelles, nous les avons confiées à un gérant libre, et bien le gérant libre, c'est lui qui va dynamiser les Fleurettes, ou qui va ne pas les dynamiser. Mais il est évident pour la Ville de Lancy, il n'y a plus de salaire à payer, il n'y a plus grand chose à payer, les charges vont être prises uniquement par la Ville de Lancy, ce qui fait évidemment une économie de plus de Fr. 100'000.-- par année, cela est dans le meilleur des cas bien entendu.

Il se peut que dans une année ou dans deux, le nouveau gérant dise, écoutez je n'arrive pas, cela ne marche pas, etc., alors là en effet, il faudra se reposer la question de garder ceci. Je crois que le Conseil administratif a déjà fait le gros effort pour diminuer l'ardoise, il est évident que l'aspect social, lui n'a pas du tout été touché, donc je tiens à la redire, et que nous espérons bien qu'avec le dynamisme du nouveau gérant, et bien que ce trou, qui est un peu choquant il faut le reconnaître, diminuera.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Ce soir, nous avons à parler des travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage, ne mélangeons pas tout, il peut toujours y avoir des motions si le groupe Libéral-Radical veut vendre, alors il fera une motion, mais ne mélangeons pas tout, nous sommes là ce soir pour discuter oui ou non des travaux de rénovation d'un appartement qui n'a rien à voir avec les appartements de vacances.

M. RENEVEY : J'abonde dans le sens de mes collègues évidemment. J'ai l'impression qu'on arrive dans une sorte de discussion idéologique. Certains ont parlé de cet appartement uniquement et du rendement, d'autres, au contraire, disent que les deux bâtiments sont liés, donc qu'il faut absolument tout englober. Je crois qu'il y a quand même des points qu'il faut soulever.

On a dit justement que cette rénovation est de toute manière utile qu'on vende ou pas, que le fait d'avoir pris cette position de gérance libre doit dynamiser le projet et nous l'espérons tous. L'aspect social, on l'a déjà dit plusieurs fois, est quand même très important. Je vous rappelle qu'il y a de nombreux camps de vacances, il y a beaucoup de personnes qui vont sur place. Effectivement, si au bout d'un petit moment, on se rend compte que cela ne marche pas, on pourra toujours s'inquiéter de la vente éventuelle. Je pense qu'on peut laisser la chance à cette gérance libre, de toute manière, ce chalet doit être rénové. Je pense qu'on peut voter ce crédit. On pourra se poser plus tard la question de savoir si on vend ou pas.

M. FAVRE : Pour répondre à M. Augsburger, pourquoi n'a-t-il pas fait ses réflexions il y a 2-3 mois avant qu'on parle de ce crédit ? Je ne comprends pas très bien.

On mélange deux choses ce soir, on vote le crédit ce soir, si on décide de vendre, les Fr. 200'000.-- on les récupère sur la vente.

M. BONFANTI : Le groupe des Verts votera oui, tout simplement parce qu'on va se concentrer uniquement sur le crédit pour la rénovation. La question de savoir si on va vendre ou pas ce logement, ce sera par la suite qu'on verra. Mais, aujourd'hui, je lis l'ordre du jour, l'arrêté concerne la rénovation ou non de ce logement, on s'arrête là.

Si vous voulez faire une motion ou autre, vous pouvez très bien la faire, mais ne mélangeons pas tout. Ce sont les commissions qui sont faites pour cela, on discute ensemble, mais aujourd'hui c'est l'arrêté qui concerne la rénovation ou pas.

M. ANNEN : C'est clair que c'est la rénovation, pour moi, savoir ce qu'on va faire après, c'est important. Chaque clan politique prendra sa position, et après on analysera les choses. Je pense que notre position est claire, je ne pense pas qu'on ait des leçons à recevoir de qui que ce soit.

M. AUGSBURGER : Je dirai à M. Favre, qu'en Commission des travaux et constructions, j'ai dit que je me laissais séduire par cette rénovation. La proposition de vendre ce chalet aux ex-exploitants, le bâtiment vaut Fr. 700'000.--, on leur déduit Fr. 200'000.--, ils l'achètent Fr. 500'000.--, cela peut faire l'objet du débat.

La page 15 du règlement du Conseil municipal, art. 4.1.2. La question est : « une demande d'explication adressée oralement au Conseil administratif sur n'importe quel objet ressortissant de l'administration municipale. Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour ».

M. ALONSO : J'estime que c'est très bien ce débat en séance plénière au lieu que cela se passe en séance de commission, je trouve que cela nous avance très vite. Je comprends toutes les positions sont bonnes, sont à défendre, mais là, je proposerai qu'on passe au vote, mes collègues se sont déjà assez exprimés.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

M. AUGSBURGER : Je suis désolé, j'ai fait une proposition de vente.

M. MIZRAHI : On ne peut pas voter sur cette proposition de vente, elle n'est pas à l'ordre du jour M. Augsburgger.

M. LINGG : Il peut s'agir d'une motion d'ordre, même si elle n'est pas à l'ordre du jour, nous pouvons la traiter. Dans ce cas-là, M. Augsburgger, est-ce qu'on propose ce vote de vente avant, ou après la rénovation.

Vous maintenez l'entrée en matière de vente avant l'arrêté visant sa rénovation ?

M. FLOREY : J'aimerais juste qu'on précise concernant l'éventuelle vente, ce serait une vente en l'état ou une vente avec la rénovation ?

M. AUGSBURGER : Ma proposition est la vente en l'état des deux chalets.

M. LUSSI : J'avoue être très gêné par cette motion d'ordre. Ce soir, notre groupe a appris plein de choses intéressantes de la bouche des orateurs, jugeant la nécessité de remettre cela, mais je me vois mal maintenant, sans avoir eu un débat démocratique avec tout le monde, prendre une décision sur la vente, bien que je l'avoue, je suis plutôt favorable à ceci. Cela me semble prématuré et on sort du sujet, l'ordre du jour est très clair, on parle pour le moment de la rénovation, restons-en là. Je crois que le débat, non seulement est vaste et intéressant, je contrerai peut-être M. Renevey, il n'est pas politique, c'est vraiment l'affaire des deniers et on est en pleines finances. On n'est pas en idéologie.

M. LANCE : J'aurais juste une petite remarque :, je comprends très bien que les nouveaux Conseillers municipaux se posent la question de la vente de ces deux objets, mais alors, je m'étonne des propositions de M. Augsburgger, qui siège au sein de ce Conseil municipal depuis plus de 7 ans, sauf erreur de ma part. Pendant 7 ans, nous avons étudié les budgets et les comptes annuels de la commune, et jamais, quelqu'un a posé la question concernant la proposition de la vente de ces deux entités, pourtant, vous avez eu en mains les comptes détaillés chaque année avec le déficit inscrit pour les Laurelles et les Fleurettes.

M. AUGSBURGER : Il y avait des salariés en place, aujourd'hui, ils partent, c'est pour cela qu'on dit, maintenant qu'ils sont loin, on peut aller de l'avant.

M. LINGG : Si vous êtes d'accord, je propose de clore le débat, de voter sur la motion d'ordre de M. Augsburgger.

M. MIZRAHI : Je crois qu'on ne peut pas, sous couvert d'une motion d'ordre, tout d'un coup voter sur un objet qui n'est pas à l'ordre du jour. Je crois que le vote auquel on a à faire aujourd'hui est clair, c'est pour ou contre cette rénovation. Si vous voulez éventuellement, vous pouvez proposer le renvoi en commission, vous pouvez proposer la non-entrée en matière, mais vous ne pouvez pas proposer tout d'un coup un objet qui n'aurait pas été à l'ordre du jour, je regrette. Il y a quand même des formes très simples que M. Lussi du groupe UDC a eu le bon sens d'expliquer, c'est que vous donnez aujourd'hui des nouveaux éléments, des éléments dont les autres Conseillers municipaux n'ont pas connaissance. Vous citez un rapport, je ne l'ai pas eu sous les yeux, donc j'aimerais bien aussi que l'on puisse avoir ce débat hautement politique, puisque ce qui vous intéresse, c'est simplement, démanteler certains services publics de la population sociale, cela vous regarde, c'est votre avis.

J'aimerais bien qu'on puisse avoir cette discussion sereinement, avec un certain nombre de documents à l'appui et pas comme cela, improviser sans point à l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Mme CASUTT : Si on met cet objet en vente, c'est tout de même une discussion de plusieurs centaines de milliers de francs. Je ne pense pas que, sans avoir de données, sans savoir quel service cela rend à la population, si les écoles les utilisent, quel est l'avis des différentes personnes qui utilisent ces chalets, déjà pour savoir si c'est vraiment un service que l'on rend à la population. Ensuite, par rapport aux chiffres, je ne les mets pas en doute, est-ce qu'on veut que cela devienne quelque chose de rentable ? Est-ce que l'on veut se défaire de tout ce qui n'est pas sur la commune ? Je ne pense pas que ce soir on peut en discuter. Si on veut vraiment avoir un vrai débat et avoir de vraies connaissances de tout, il faut que l'on renvoie cet objet en Commission des finances. Je fais une demande du renvoi en Commission des finances pour avoir une discussion complète du sujet.

M. AUGSBURGER : Une dernière fois, pour essayer de clore ce débat, vous prenez cela comme une question, et à la question, le Conseil administratif vous répondra immédiatement ou dans une séance ultérieure.

M. LINGG : Merci beaucoup M. Augsburg, donc il n'y a plus de motion d'ordre. Nous pouvons passer à la proposition de renvoi.

M. GOLAY : Nous allons soutenir la proposition de renvoi en Commission, parce qu'il est bien clair que si on commence les travaux, ces personnes emménageront dans ces appartements, on va se lier à des engagements et on ne connaît pas le droit vaudois par rapport à cela pour ensuite devoir prendre une décision de vente. Donc, avant de prendre une décision de crédit, il faut étudier ces paramètres également. Je soutiendrai entièrement cette proposition de renvoi en commission.

M. LINGG : Nous allons voter sur la proposition de renvoyer tout ce dossier, y compris le projet d'arrêté, en Commission afin d'intégrer cet élément, savoir dans quelle commission, à quel moment ?

M. LANCE : Dans quelle commission, la Commission des affaires sociales, la Commission des finances, Commission des travaux et constructions ?

M. GOLAY : Pour compléter la question du groupe PDC, je propose la Commission des finances.

M. LINGG : Je mets au vote la proposition de renvoi de cet objet à la Commission des finances.

Vote 15 oui – 15 non, donc c'est au Président de décider, je soutiens le renvoi en Commission.

L'arrêté 6b) est renvoyé en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs par 16 oui et 15 non.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Courtillets - M. Renevey communique une mauvaise nouvelle concernant les Courtillets. Lors des calculs de soumission de maçonnerie et béton armé, l'ingénieur civil a omis deux dalles dans ses calculs. Les surcoûts sont évalués à Fr. 130'000.--. Un commissaire observe que le crédit d'étude était à hauteur de Fr. 876'000.-- avant d'adjuger des travaux pour Fr. 11'900'000.--. Il trouve dès lors inadmissible de commettre une telle erreur. Il espère que le Conseil administratif et le Service des travaux et constructions se passeront des services de ce bureau d'ingénieurs dans les prochaines années. De plus, cette erreur mange déjà une bonne partie des réserves alors que nous n'en sommes qu'à la dalle du sous-sol.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007*Lancy Energie 21*

M. Renevey informe que la motion « Lancy Energie XXI » sera commentée à la Commission de l'environnement et développement durable.

Maison de la sécurité

M. Renevey rappelle que la somme totale allouée à cette Maison était de maximum de Fr. 10'500'000.-- L'objectif est désormais atteint. Cela permet d'envisager le début des travaux en janvier 2008.

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance annonce la présentation de l'étude de la régie Brun concernant l'estimation de la valeur des immeubles et villas du patrimoine financier qui lui avait été demandée par les réviseurs aux compte afin de vérifier la valeur portée au bilan. Le résultat de cette étude confirme une valeur largement supérieure à celle figurant au bilan. Il n'y a aucune incidence au niveau de la comptabilité.

**7. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION et COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES
LOCATIFS REUNIES - Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**

**Liaison informatique des bâtiments communaux administratifs en fibre optique
Crédit d'investissement (Fr. 350'000.--)**

=====

Mme REY présente le sujet : Ces deux commissions sont appelées à étudier et à donner leur avis sur le projet d'une liaison de fibre optique entre le bâtiment de la Mairie et les annexes administratives situées sur toute la commune.

Ce projet qui est inscrit à l'ordre du jour des deux commissions réunies, ne figure pas au budget des investissements 2007. En raison des problèmes de lenteur d'utilisation de l'informatique, il y a lieu de profiter d'embellée des travaux qui sont actuellement entrepris par Cablecom pour moderniser le réseau de Télélancy. Grâce à ces travaux, il est possible de prévoir des câbles de fibre optique supplémentaires pour toute la commune.

M. Lance rappelle que la Ville de Lancy dépend du SIACG (service informatique de l'Association des communes genevoises) pour l'élaboration des programmes de gestion. Les communes participent financièrement à l'investissement et au fonctionnement du SIACG qui s'occupe de l'informatique des communes genevoises.

Dans un rapport émanant du Service financier de la Ville de Lancy et distribué aux membres des deux commissions, il est fait mention des sites qui sont à connecter à partir de la Mairie de Lancy: la bibliothèque, la piscine, la Ferme de la Chapelle, les voiries du Grand-Lancy et du Petit-Lancy, la villa Bernasconi, la Maison de la sécurité, et les crèches Eve du Plateau et Chante-Joie.

Les centres de loisirs ne seront pas reliés car ce sont des entités indépendantes gérées directement par la FAS'e.

A part la rapidité de transmission, quels sont les autres principaux avantages :

- suppression des prestations de service qui s'élèvent actuellement à Fr. 50'000.--/an ;

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

- contrat unique de maintenance des appareils de terminaison de lignes;
- la Ville de Lancy devient propriétaire de son réseau de connexion informatique et
- augmente ainsi la sécurité des informations transmises;
- support possible pour l'audiovisuel, la vidéoconférence, etc. ;
- effectuer des sauvegardes de sécurité dans un autre endroit, à Carouge par exemple, que dans le bâtiment de la Mairie;
- le travail du personnel de la commune sera facilité.

Le crédit d'investissement sollicité se monte à Fr. 350'000.-- et sera inscrit au budget de 2008. Les travaux pourront débuter dès que le crédit sera accepté et dureront environ 6 mois.. Ces travaux seront coordonnés et supervisés par M. Jaquier, responsable du service informatique de la Ville de Lancy.

Le projet de liaison informatique des bâtiments communaux administratifs en fibre optique est accepté à l'unanimité par les deux commissions.

M. GOLAY : Notre groupe MCG va soutenir ce crédit d'investissement. Une demande d'amendement par rapport au projet d'arrêté, je pense qu'il serait erroné de laisser, je prends le 3^{ème} paragraphe de cet arrêté, on parle des bâtiments administratifs, je propose dans l'amendement « et subventionnés », puisqu'il y a des bâtiments qui ne sont pas du tout liés à la commune. Simplement pour que les choses soient justes, présenter ce changement à l'ensemble du Conseil municipal.

D'autre part, je l'ai dit en commission, à l'avenir, je pense que cela serait plus juste de séparer, on est bien d'accord pour revenir sur l'ensemble du crédit d'investissement, on est tout à fait favorable, mais il ne faut pas mélanger l'investissement propre aux bâtiments administratifs et aux bâtiments subventionnés, tels que les crèches, etc. Le dernier mètre, comme on va l'appeler pour ce raccordement, doit être compris dans les subventions par rapport à ces crèches. C'est une question d'être en conformité par rapport au budget, c'est simplement des modifications au niveau des lignes comptables, mais cela devrait être appliqué de la sorte.

Je propose qu'on modifie l'arrêté en rajoutant l'amendement « bâtiments subventionnés ».

M. LANCE : Je n'ai pas d'opposition à la proposition de M. Golay, mais je propose l'intitulé suivant : « bâtiments communaux administratifs et crèches subventionnées », parce que en fait, cela concerne uniquement, dans ce cas-là, les crèches, puisque le SIACG a élaboré un programme informatique spécialement pour les crèches. On ne peut pas dire par conséquent que ce sont d'autres bâtiments subventionnés.

M. LINGG : Nous avons une proposition d'amendement.

M. GOLAY : Je me rallie complètement à la proposition de M. Lance.

M. LINGG : Je donne donc lecture de la nouvelle teneur : « Vu l'évolution constante des logiciels, il est nécessaire d'installer une liaison informatique des bâtiments communaux administratifs et des crèches subventionnées en fibre optique ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Nous pouvons continuer le débat sur l'arrêté lui-même.

M. MATHIEU : Une simple question, est-ce que la téléphonie passera aussi ?

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

M. LANCE : Pour ce projet, on se concentre sur l'informatique, sur la transmission des données du SCIAG, entre les communes et les bâtiments administratifs, la problématique de la téléphonie viendra plus tard.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 5 septembre 2007 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) Plan directeur de quartier des Semailles – Présentation d'un nouveau projet
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet (Cliché) : M. Baertschi rappelle, qu'en raison du refus du premier projet par le Conseil municipal, le Conseil administratif doit présenter un nouveau projet.

Conformément aux demandes, cette nouvelle étude du plan de quartier des Semailles se base, d'une part, sur les éléments positifs du premier projet, d'autre part, sur les critiques qui avaient été effectuées tant par le Conseil municipal que par le Département.

De ces remarques quatre points essentiels ont été développés :

1. L'intégration du projet dans le quartier ;
2. La possibilité de réaliser les différentes constructions de façon indépendante ;
3. Le respect des morphologies et des schémas de circulation existants ;
4. La volonté de réaliser sur le chemin des Semailles une zone 30 ou une zone de rencontre avec priorité aux piétons et aux cyclistes et de rendre le chemin Rambossons piétonnier.

La présentation de ce nouveau projet a suscité plusieurs questions. Plusieurs commissaires demandent en quoi consiste précisément le concept de « transparence verte » qui apparaît plusieurs fois dans le nouveau projet et pourquoi les zones publiques n'avaient été prévues que d'un côté des bâtiments.

M. Zanghi rappelle qu'aujourd'hui aux Palettes, il y a que très peu d'espaces verts. L'idée est d'avoir des espaces qui ne soient pas seulement dévolus aux voitures, mais aussi à la mobilité douce. Ce type d'espaces verts verra le jour entre les différentes barres d'immeubles, d'où le concept de « transparence verte ». Il précise que certains éléments sont très importants au niveau du gabarit par rapport aux Palettes, d'où le fait d'avoir des zones publiques d'un seul côté. La « croix » verte constitue en cela l'espace principal du plan directeur.

Un commissaire indique qu'il est satisfait que ce nouveau plan de quartier tienne compte des projets déjà en cours, mais souhaite savoir si ce nouveau plan tient également compte de la densité que la commission avait admise à 1.2. En ce qui concerne l'implantation des bâtiments et notamment le square, M. Zanghi précise qu'il s'agit uniquement de possibilités.

En réponse à d'autres questions M. Zanghi précise les points suivants :

- Concernant la distance entre chaque bâtiment, elle respecte les données de la troisième zone de développement, c'est-à-dire au minimum 40 mètres entre les bâtiments. Quant aux « transparences vertes », elles ont une trentaine de mètres de distance.
- En ce qui concerne la réserve de droits à bâtir, il restera quatre négociations pour commencer le

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

concept de transparence verte.

Certains commissaires se demandent si la commission doit également choisir un plan de principe en laissant aux architectes la liberté de développer les formes ou si elle doit au contraire imposer des formes, des gabarits et des orientations d'immeubles.

Il est proposé à chaque groupe d'y réfléchir pour la prochaine commission de l'aménagement du territoire.

b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle No 376, feuille 10 de Lancy, à la route de Saint-Georges 55A, 55B, 55C et 55D, au Petit-Lancy

=====
M. AESCHBACHER présente le sujet : La demande de dérogation qui nous est soumise concerne une demande en zone villa, où il est possible de faire du 0.2, mais il est possible, sur préavis positif de la commune, de porter la densité jusqu'à 0.4.

L'architecte explique que son projet se ferait dans une zone villa très urbaine soit le long de la route de St-Georges et que, dans ce quartier, les villas sont contiguës et l'architecture assez compacte. Il avait déjà déposé un premier projet qui avait été refusé, le projet présenté ce soir est plus compact, la construction est plutôt urbaine. Par ailleurs, il y aura également la création d'un deuxième parking. En l'état, deux des maisons sur quatre sont déjà vendues et une quatrième serait conservée par le propriétaire. Aujourd'hui, tous les préavis sont favorables ; il ne manque plus que le préavis de la commune.

M. Baertschi informe la commission qu'il n'y a aucune raison de ne pas préavisier favorablement, et qu'il est logique d'augmenter la densité, car il ne s'agit pas d'une parcelle avec une valeur écologique immense.

En réponse à un commissaire, l'architecte répond que si le préavis de la Commission est défavorable, il se verra obligé de construire à une densité de 0.3.

Après lecture le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. OLOFSSON : Il s'agit là d'une proposition relativement nouvelle pour les communes car c'est à peu près le seul moyen qu'une commune a d'agir directement dans l'aménagement de son territoire. Vous savez très bien, comme moi, nous nous voyons souvent imposer des solutions par l'Etat, mais là, en matière de dérogation effectivement, nous avons le pouvoir, sur demande de l'Etat, de quasiment doubler une surface de plancher en zone villa.

Bien entendu, c'est un privilège immense pour le promoteur immobilier de recevoir un blanc-seing de notre commission et également de notre Conseil peut-être tout à l'heure. Mais il me semble que dans le cadre de ce genre de demande de dérogation qui risque de se multiplier peut-être plus tard dans cette zone géographique, il faudrait établir des critères un peu plus clairs, un peu plus convaincants et surtout prendre en compte un peu plus l'intérêt public de la commune dans cette affaire, car accorder sans aucune raison valable pour Lancy une telle dérogation viendrait à créer un précédent et peut-être on pourrait nous reprocher une certaine inégalité dans le cadre d'autres problèmes.

Je vois plusieurs critères qu'on pourrait prendre en compte dans le cadre d'une telle dérogation. Par exemple, le partage du bénéfice financier que fera le promoteur dans le cadre d'une dérogation, sous

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

la forme peut-être, d'un remboursement ou d'un reversement dans un fonds d'équipement communal ou dans l'entretien de bâtiments communaux.

On pourrait également imaginer une exigence écologique que toute demande de dérogation qui nous est soumise soit estampillée « Minergie ». Je pense que c'est totalement absurde d'avoir une densité 0,40 sans qu'elle soit Minergie à cet endroit-là, et ce serait peut-être donner un exemple, un signal assez fort vis-à-vis des futures promotions.

Finalement, sur le côté écologique de la parcelle, je pense que l'intérêt des futurs habitants n'est pas justement de vivre même au bord de la route de St-Georges, mais il y a un trafic très dense, croissant et je pense que c'est justement l'endroit où il ne faudrait pas densifier cette zone, compte tenu des odeurs nauséabondes produites par nos Cherokee. Donc, dans ces conditions, puisque nous sommes toujours malheureusement consultés en fin de processus dans ce genre de demande, en tant un peu de caisse enregistreuse, je m'opposerai à cette demande de dérogation, et je vous invite à voter non.

M. FAVRE : Je voulais juste revenir sur ce qu'a dit M. Olofsson. C'est le seul moyen qu'une commune a d'agir dans l'aménagement du territoire que peut faire le Conseil municipal, sans qu'une instance supérieure annule notre vote ou puisse l'effacer, donc c'est un vote très important, c'est une prérogative très importante qu'on a. Lorsque les gens ont fait cette prérogative, c'est justement pour se dire : le terrain est rare à Genève, le terrain en zone villa est rare, donc densifions ce terrain, à mon avis, c'est une bonne opportunité, c'est une bonne option, on est prêt du centre ville. Nous, le groupe PDC, voterons oui.

J'ai juste une remarque à faire, à mon avis c'est au niveau de la présentation de ces dossiers, les membres de la commission ont été gentils de voter oui. L'architecte est venu d'une manière très légère devant nous. Par le passé, on a eu des présentations qui étaient vraiment exceptionnelles, comme celle pour le lotissement de la route du Grand-Lancy, elle a duré une heure, mais c'était passionnant, et là, à l'unanimité on a voté dans l'enthousiasme, sans s'occuper de phénomènes de plus-values sur le prix. La mise en valeur de ce terrain était magnifique et on a voté à l'unanimité facilement.

Dans le cas présent, on ne va pas faire d'histoire, on va voter oui, on tient un peu le couteau par le manche, mais à l'avenir, il faut que l'on s'organise différemment avec les services techniques de la commune, le Conseil administratif et le président de la commission pour présenter aux commissaires, d'exiger des demandeurs, des dossiers beaucoup mieux élaborés, beaucoup plus clairs et qu'ils aient les dossiers une semaine à 10 jours avant la séance, ce n'est qu'à ces conditions qu'on acceptera d'entrer en matière sur ces dossiers.

Donc, à l'avenir, il faudra des dossiers beaucoup plus clairs, plus faciles. Si on demande le « Minergie », ce ne sera plus 0,40 mais 0,45 parce qu'il faudra encore rajouter 10 %, donc ce sera encore pire.

M. LUSSI : Ma question s'adresse surtout au Conseil administratif. En lisant le libellé de la délibération, « Décide de donner un préavis favorable » en entendant l'exposé très intéressant de mon collègue, on n'est plus dans le préavis, on est dans les conditions pour le donner. Est-ce que cette décision n'est que consultative ou a-t-elle réellement un poids décisionnel au niveau du canton quant à l'autorisation de construire et d'une dérogation des surfaces ?

M. BAERTSCHI : Je répondrai en deux temps. D'abord, à M. Lussi, je ne crois pas que la Ville de Lancy n'ait jamais refusé une demande de dérogation, nous avons toujours eu le même libellé. Il se peut qu'il soit faux, mais comme on ne nous l'a jamais dit, et bien, nous ne pouvons pas le modifier. Maintenant, vous avez peut-être raison, c'est un avis, ou mettons (pré) entre parenthèse, sachant

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

qu'en effet si vraiment notre préavis est si contraignant, après il faut que la personne revienne, et je crois que M. Lussi a raison. Il faudrait modifier en regardant la loi d'un peu plus près. Je suis entièrement d'accord avec vous, si vraiment cet état de fait est avéré. Merci pour la remarque, il faudra que nous analysons cela de manière plus réelle, mais jamais on n'a vu l'Etat contrer ce que nous avons donné comme dérogation.

Pour répondre à M. Olofsson, il y a un certain nombre de critères qui ont été donnés, on ne les a pas rappelés parce que personne n'a posé la question à la commission, les critères qui avaient été donnés, ils ont été protocolés dans plusieurs commissions où nous avons dû parler de cette dérogation, il y avait entre autre, la proximité d'autres immeubles, en disant, on n'est pas au milieu d'une zone villa, mais tout à coup à 0,40, tout le monde est à 0,2 autour, la proximité des transports publics, s'il y a plus de gens, il faut aussi que les gens puissent se rendre en transport public et d'autres critères que je n'ai pas ici. Il y a un certain nombre de critères que la Ville de Lancy s'est donnée, ce ne sont pas des critères légaux, ce sont des critères d'usage, qu'il nous faudra ressortir.

Maintenant, votre proposition de « Minergie », je trouve cela très intéressant, c'est avec plaisir que j'attendrai de votre part un approfondissement de la chose. « Minergie » on n'en parlait pas il y a quelques années, la question ne se posait pas, mais cela me semble être frappé du coin du bon sens de pouvoir exiger, et ce ne serait pas pire, comme dit M. Favre, ce serait mieux justement d'avoir « Minergie » que pas « Minergie ».

M. MIZRAHI : Effectivement, l'intervention de M. Olofsson soulève des points qui sont intéressants. C'est vrai qu'en commission, on a eu l'information que ces préavis étaient dans la règle, et sinon à chaque fois acceptés. Je pense que d'un autre côté, un des critères qui a été donné par M. Olofsson sur une ristourne au fonds communal, là je doute un peu de la légalité. Je trouve que ce serait intéressant d'examiner tout cela en commission dans le sens où on ne peut pas maintenant décider de refuser ce préavis-là, sans prendre le risque, au point de vue de l'égalité de traitement, si jusqu'à présent les dérogations ont toujours été acceptées, et tout d'un coup, on décide de ne plus l'accepter sans avoir préalablement fixé les critères et établi une nouvelle pratique. Je pense que là, on prend un risque juridique qui est non négligeable. C'est pourquoi le groupe Socialiste propose de renvoyer cet objet en commission.

M. LUSSI : Décidément, ces assemblées de Conseils municipaux peuvent être trompeuses. Je suis absolument intéressé d'une part, par la proposition de M. Mizrahi de renvoi en commission. Une chose qui m'a étonné dans l'exposé, personne n'a fait allusion à ces créneaux des roses et des verts qui est le développement durable. Est-ce qu'il y a une étude d'impact par rapport à ces développements de surfaces par rapport à « Minergie », sur le développement durable, c'est aussi une des notions que nous aimerions voir dans les considérants pour les préavis, donc je crois qu'en ce qui nous concerne, le groupe UDC soutiendra le renvoi en commission.

M. ANNEN : Le groupe Libéral-Radical soutiendra également le renvoi en commission. Personnellement, ce n'est pas parce que cela fait 30 ans qu'on fait les choses, qu'il ne faut pas les changer de temps en temps quand on peut aller dans le bon sens. Cela fait 30 ans qu'on ne se fait pas vacciner contre la grippe, tout d'un coup ça arrive, ça peut aller mieux. Personnellement, je le ferais, maintenant si vous ne voulez pas parce que ce n'est pas naturel, on peut en discuter.

On a parlé tout à l'heure de la légèreté de l'architecte, et lors de la préparation de Conseil municipal, j'ai posé la question, parce que cela est intervenu dans le débat, lorsqu'on a demandé à l'architecte ce qu'il ferait si on refusait cette dérogation, il a quand même signalé a priori, les commissaires le confirmeront, que tout était déjà fait. Rien que pour cela, nous soutiendrons la proposition du groupe Socialiste.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

M. FAVRE : Le renvoi en commission, que va-t-il apporter ? Je ne vois vraiment pas ce que l'on peut dire de plus, on a vu le plan, on a une demande, on vote oui, on vote non, mais renvoyer en commission, qu'est-ce que cela va donner de plus ? Cette loi existe depuis environ 10-12 ans, c'est une loi qui a été faite par le Grand Conseil au profit des communes, je crois que la Ville de Lancy a dû s'exprimer environ 4 fois sur ce sujet, il y a eu le fameux cas de la route du Grand-Lancy, il y a eu un cas d'une maison où il y avait une dérogation 0,3 je crois pour agrandir une villa existante. On va dire non à l'architecte, exiger du « Minergie », il l'a dit, il est quasiment au seuil de « Minergie », pour ceux qui connaissent, c'est le dernier watt économisé qui coûte le plus cher. Donc, cela augmente encore le prix de construction, je crois que cela ne va rien amener du tout. C'est soit on vote oui, soit on vote non, à mon avis, cela ne va rien apporter de plus.

M. AESCHBACHER : J'aimerais répondre à M. Favre, si on renvoie en commission, peut-être qu'on pourra revoir les critères. Ils n'ont pas l'air d'être particulièrement clairs, donc comme cela ça nous permettra de nous les rappeler, ça permettra à la Commission de l'aménagement du territoire de discuter de ces critères et de remettre d'autres critères en place pour qu'à la suite, lorsqu'on votera ces dérogations au taux d'utilisation du sol, on sera au moins clairs et cohérents.

M. LUSSI : Je pense qu'effectivement il ne s'agit pas de dire oui ou de dire non simplement, ce renvoi en commission est nécessaire. Je crois que si réellement, il s'agit de faire des choix et que nous avons réellement la latitude, on le verra, de donner non seulement un préavis, mais de donner un avis qui peut peser et certaines conditions, qui ont été relevées, seront à prendre en compte et à noter dans la délibération qui nous sera présentée. Je crois donc que le renvoi en commission est vraiment nécessaire.

M. GOLAY : Notre groupe votera cette demande de dérogation d'une manière positive. Le MCG défend le logement, on a tous dans nos programmes électoraux, pour qu'il y ait plus de logements sur le territoire communal ou cantonal, et je pense qu'à l'heure où on réhausse des immeubles au centre ville, pourquoi ne pas modifier aussi la densité au niveau de certaines parcelles pour accueillir plus de logements. Donc, nous voterons d'une manière positive cet objet.

M. FAVRE : Je voulais demander à M. Baertschi, c'est quoi les critères ? Pourquoi il ne les a pas énoncés en commission, pourquoi les membres de la commission ne les ont pas demandés ? Ces critères ne sont pas dans la loi.

M. BAERTSCHI : Ce sont des critères d'usage dont nous avons parlé régulièrement, j'aurai peut-être dû les rappeler, je m'excuse de ne pas l'avoir fait. La question n'a pas été posée. Ces critères je les rappelle M. Aeschbacher, les plus importants, c'est la proximité de transports publics, c'est la proximité d'immeubles plus élevés, le reste après à moins d'importance, c'étaient les deux critères les plus importants, mais tout cela on peut le reprendre, bien entendu.

M. LINGG : Nous avons une proposition de renvoi en commission, je suppose en Commission de l'aménagement du territoire, pour être bien précis.

Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 20 oui – 10 non.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Un commissaire demande que chaque conseiller-ère puisse recevoir un exemplaire du Plan directeur communal. M. Baertschi explique qu'il est possible que ce

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

document soit encore modifié suite aux remarques de la commission d'urbanisme. C'était donc par souci d'économie qu'il n'a pas distribué un exemplaire à chacun.

Plusieurs commissaires demandent que, dans le cadre des séances de la commission, les plans soient distribués à chaque commissaire quelques jours avant la séance afin qu'ils puissent être étudiés. En effet, il est difficile de se prononcer sur des documents complexes alors qu'on vient d'en prendre connaissance.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 août 2007 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Election du Président et de la Vice-présidente
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le groupe Libéral-Radical a proposé M. Gilles Augsburger à la présidence qui a été élu, et le groupe Démocrate-chrétien a proposé Mme Martine Casutt à la vice-présidence qui a été élue.

**10. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 27 août 2007 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**

a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Mme Reuland est élue à la Présidence à l'unanimité par acclamations. Mme Alonso-Pentzke absente, est élue à la Vice-présidence.

b) Présentation des services dépendant du dicastère de la culture par leurs responsables :

- Bibliothèque municipale
 - Ferme de la Chapelle
 - Service culturel
-
- =====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Lance présente les responsables et précise que l'objectif principal de la politique culturelle à Lancy est de sensibiliser la population à toutes formes de culture avec un accent sur la sensibilisation au niveau des enfants, des écoles primaires. Un premier travail a été réalisé pour la sensibilisation à la danse contemporaine.

Bibliothèque municipale :

Mme Andrey, responsable, rappelle que la bibliothèque municipale a ouvert ses portes en 1968. Elle est située au 70, rte du Pt-Butin. Elle offre actuellement 300 m2 en libre accès et 60m2 pour la partie administrative. La bibliothèque est ouverte 22 heures hebdomadaires au public, du mardi au samedi matin avec des plages horaires en soirée.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Les collections se composent de livres pour adultes et jeunes. Elles possèdent 19'000 documents pour les adultes et 9'000 pour les jeunes, fictions et documentaires. Elle compte également de nombreux abonnements de périodiques (revues, journaux, quotidiens, etc.) qui peuvent être empruntés.

La gestion est informatisée depuis 1991 et a été ré-informatisée en 1999 avec un nouveau logiciel, l'ancien ne passant pas le cap de l'an 2000.

L'année passée, la bibliothèque a fait un peu plus de 64'000 prêts (33'000 pour les adultes et 30'000 pour le public jeune). Les utilisateurs de la bibliothèque du Petit-Lancy proviennent également d'Onex et de Bernex. A ce propos, le Conseil administratif a essayé à plusieurs reprises d'approcher Onex pour le partage des frais de fonctionnement, sans succès pour l'instant.

La bibliothèque a environ 400 nouveaux inscrits par année dont 230 habitants lancéens, pour un total d'un peu plus de 7'000 inscrits.

Les 64'000 prêts représentent environ 2'000 personnes, mais cela varie selon les années. La bibliothèque a fait un peu plus de 1'800 nouvelles acquisitions également réparties jeunes et adultes.

Des visites de classes sont organisées ainsi que de minis expositions. Il existe une vitrine en salle de lecture pour mettre en valeur des collections ou des thématiques d'actualité.

La bibliothèque participe aussi, avec le service culturel, aux Journées du Livre à Lancy.

L'équipe en place représente :

- 2 1/2 postes de bibliothécaires répartis sur quatre personnes,
- un demi-poste d'aide-bibliothécaire qui s'occupe de l'équipement, du recouvrement et de l'entretien des collections et
- un poste de 30 % de concierge pour l'entretien des locaux.

La bibliothèque fonctionne bien malgré la petitesse des lieux. Par rapport à la population, l'offre est un peu insuffisante, surtout pour le public jeune et elle ne permet pas d'introduire de nouveaux médias ou des bornes de consultation.

En réponse à des commissaires, Mme Andrey précise que le taux de rotation de 3 est élevé, notamment pour le public jeune. (2 pour le public adulte). L'introduction des mangas, bandes dessinées japonaises, a eu un grand succès. Elle souligne encore que la bibliothèque s'adresse à toutes les tranches d'âge. Certains enfants, à partir de 15 ans passent plus facilement au secteur adulte.

Il est également précisé que les locaux petits, ne se prêtent pas aux présentations, ni à un coin « contes ». En revanche, des visites de classes rencontrent un grand succès chez certains enseignants. C'est l'occasion d'apprendre à emprunter des livres pour les tout-petits.

De manière générale, la bibliothèque municipale a toujours autant de succès, le livre traditionnel n'est pas en perte de vitesse. Il est évident cependant que la bibliothèque manque de place.

M. Lance rappelle que le projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud n'a pas abouti. Il est nécessaire de réfléchir à l'implantation d'une nouvelle bibliothèque de ce type dans le secteur Lancy-Sud qui est appelé à se développer, côté la Chapelle-les-Sciens et Plan-les-Ouates, commune qui serait d'accord de participer aux frais de fonctionnement d'une bibliothèque.

Concernant Les Journées du Livre, il s'agit de la 5ème édition de la manifestation. Elle a toujours lieu le premier week-end de novembre. elle a pour but de promouvoir tous les domaines qui gravitent autour du livre. Elle se fait en collaboration avec plusieurs services. Des bouquinistes tiennent des

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

stands de livres anciens. De nombreux ateliers sont également proposés. Cette année, en plus d'une exposition de tableaux à base de fibres végétales, un atelier de bricolage pour les enfants est au programme, ainsi que des ateliers cuisine, thème choisi, avec un débat de cuisiniers, auteurs de livres ou critiques. Le clou de la manifestation est la remise des prix du concours d'écriture. Le concours est pour tout public résidant sur Lancy, du niveau primaire à adulte, séparé par tranches d'âges. Les textes doivent être personnels et non plus collectifs. Le règlement est largement distribué dans les écoles, il figure dans « le Lancéen » et sur Internet.

Quant au jury, il est composé de représentants du Service culturel, de la bibliothèque, d'un libraire, d'une maîtresse d'école retraitée, de M. Demierre et de M. Föllmi qui préside le comité d'organisation.

Ferme de la Chapelle :

M. Lance rappelle que Mme Quadranti était responsable de la Ferme de la Chapelle depuis 14 années, et ce jusqu'à fin août 2007.

Son travail a été particulièrement apprécié, au niveau de la qualité de ses expositions. Mme Quadranti a émis, à la fin de l'année passée, le souhait de cesser son activité; il a donc fallu lui trouver une remplaçante.

Suite à une annonce dans la presse, la Commune a reçu plus de 100 candidatures. C'est Mme Kunz qui a été finalement retenue, sur présentation d'un concept de programme de gestion pour la Ferme de la Chapelle correspondant parfaitement aux objectifs du Conseil administratif. Son taux d'activité sera de 100 %. Le poste de l'une des deux aides de Mme Quadranti a été conservé à un taux d'activité de 50 %. Mme Kunz louera l'appartement qui se trouve dans la Ferme de la Chapelle, une des conditions pour l'octroi de ce poste. Les deux prochaines expositions se feront en collaboration avec Mme Quadranti et le 2ème vernissage, le 31 octobre 2007, serait l'occasion de lui rendre hommage.

Mme Kunz se présente : elle remercie le Conseil administratif de cette nomination. Son parcours est atypique; historienne de l'art de formation, enseignante, journaliste, elle a travaillé dans des expositions, en free-lance dans l'édition. Ce poste va lui permettre de mettre en pratique toutes ses expériences professionnelles. Elle possède une conception globale de l'art.

Elle désire ouvrir la Ferme de la Chapelle à la population, à travers les expositions mais aussi en les liant, par exemple à une conférence. Elle souhaite faire venir les enfants, si possible en présence de l'artiste, proposer des ateliers en lien avec les techniques présentées dans l'exposition, organiser des brunchs le dimanche et abolir les frontières entre les disciplines artistiques.

Mme Kunz désire également que les vernissages soient en relation avec le thème de l'exposition et, des spectacles musicaux. Des contacts en ce sens ont déjà été pris. Tous ces changements vont se faire progressivement parce qu'il y a déjà des choses acquises grâce au travail de Mme Quadranti. Il convient également de rappeler que la Ferme de la Chapelle n'est pas une galerie indépendante, mais municipale. Elle a aussi un but commercial puisque le 35 % œuvres qui sont vendues, est versé à la commune.

En résumé, Mme Kunz souhaite une ouverture et l'accessibilité au monde de la culture pour le public de Lancy et du canton de Genève en général. Dans ce sens, Lancy est incluse cette année dans le « parcours céramique » de Carouge.

A noter encore que des travaux de rafraîchissement et de peinture sur les murs de la galerie ont été réalisés.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007*Le service culturel :*

M. Lance rappelle que ce service a été créé le 1er septembre 1996. Il était au départ occupé par deux postes à 50 %. Il ne comprenait pas la gestion Villa Bernasconi.

Le Service culturel a pour mission de créer des événements, de soutenir les initiatives locales, de sensibiliser le public à la culture, de promouvoir l'offre culturelle locale et de gérer le patrimoine culturel de Lancy.

Un gros travail a été réalisé en établissant l'inventaire des biens culturels de la Ville de Lancy qui sera mis sur Internet l'année prochaine.

Aujourd'hui, le taux d'activité de Mme Mamie est de 90 % et celui de Mme Mariéthoz de 70 %, Mme Roudit est engagée à 50 % à la Villa Bernasconi. M. Antoine Maret, auxiliaire, travaille aux accrochages des expositions.

En ce qui concerne les visites guidées, le Service culturel travaille également avec les écoles dans le cadre de la structure « les arts et les enfants ».

Mme Mamie expose quelques axes développés à la Villa Bernasconi :

- en particulier des projets liés aux enfants (expositions de livres et ateliers)
- un axe « art contemporain » (expositions collectives ou personnelles) et des séries de lecture d'auteurs contemporains.

Sur demande du Conseil municipal, des expositions de bandes dessinées ont été régulièrement organisées et un support pour l'information culturelle a été créé : l'agenda, publié tous les 3 ou 4 mois, et maintenant doublé par une affiche.

Des collaborations avec d'autres structures ont été mises en place, notamment lors des Journées du Livre et avec d'autres communes pour l'organisation du festival hip hop, créé sur l'initiative de Planles-Ouates avec le soutien de Carouge et Onex.

Un autre événement, « Mai au Parc », festival pluridisciplinaire (musique, art contemporain, spectacles pour les enfants) a lieu chaque année, dans la villa et le parc Bernasconi.

Mme Mariéthoz ajoute qu'une exposition est organisée pour les peintres lancéens.

En projet et en relation avec les écoles, le Service culturel va organiser des visites guidées ouvertes au public dans le but d'amener la population à comprendre un environnement riche en œuvres d'art, notamment, celles exposées dans les écoles.

Mme Mamie signale encore la création récente du Fonds d'arts visuels à la fin de l'année passée, qui a pour objectif de pouvoir acquérir des œuvres plus importantes que ce que le budget annuel permet. La Commission de gestion est composée de M. F. Lance, président, les deux déléguées du Service de la culture, la Présidente de la commission de la culture, M. Rudaz du Service des travaux et constructions, deux intervenants extérieurs, M. Oberwiler et Mme Turlin.

Parmi les idées qui ont émergé :

- l'aménagement de la Place du 1er-Août (laissé en attente de l'aménagement extérieur de l'immeuble des Courtillets actuellement en construction),
- celui de la Place des Ormeaux,
- l'acquisition ponctuelle d'œuvres,
- la restauration d'œuvres en stock, etc.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

- Mme Mamie expose un projet de chaises urbaines proposé par la Haute Ecole d'art appliqué et réalisé par des étudiants dans le parc de la Mairie.
- Le fonds est doté chaque année d'une somme d'environ Fr. 841'000.-- (Fr. 3.-- par habitant).

Par ailleurs, le Service culturel a des liens avec d'autres structures, à l'Etat de Genève ou à la Ville. C'est un bon moyen de développer des activités majeures avec d'autres partenaires. C'est le cas de la prochaine exposition à la Villa Bernasconi, inscrite dans le programme « La Fureur de lire ». Il s'agit d'une première en Europe : une exposition d'œuvres originales d'artistes coréens contemporains.

Un autre travail du service culturel consiste à traiter les demandes très diverses de soutien ponctuelles d'artistes de Lancy et d'ailleurs (musiciens, compagnie de théâtre, tournage de film, marionnettes, etc.). Ainsi, un jeune musicien, issu du Collège de Saussure a reçu une subvention pour son spectacle qui aura lieu du 2 au 12 octobre 2007 à Marignac.

Afin de répondre aux commissaires, il est précisé que le fait de monter des expositions avec des artistes de la région et de participer à des festivals offre un lieu de visibilité aux artistes (et à la commune), par exemple, la participation de Lancy au festival Art et Science. .

Ce besoin de synergie entre communes se concrétise par la mise en place du groupe de concertation culturelle qui commence à avoir de plus en plus d'adhérents. Des projets d'envergure peuvent ainsi se réaliser en se mettant ensemble.

Pour répondre à un commissaire, M. Lance souligne qu'il existe une aide à des sociétés culturelles de Lancy, par exemple :

- le groupe culturel de Lancy qui produit des spectacles de danse et de musique est subventionné à Fr. 85'000.--
- la Musique de Lancy à Fr. 71'500.--
- l'orchestre de Lancy-Genève à Fr. 60'000.--
- la Fondation culture à Fr. 45'000.--
- Lancy en Fête à Fr. 20'000.--
- La Commune subventionne encore d'autres associations et manifestations, dont le Marché de Noël. Elle pourrait envisager de soutenir un événement pour des artisans ou amateurs pour autant qu'ils s'investissent et se structurent.

L'« Espace Gaimont », géré par « l'Association de Plateau de St-Georges » offre des locaux pour des expositions artisanales.

L'exigence pour obtenir une subvention étant le lien avec Lancy.

c) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Lance a rappelé les Journées européennes du patrimoine les 8 et 9 septembre avec la visite du Chalet « Fulpius » au chemin des Verjus.

Mme ALONSO-PENTZKE : Je veux juste demander à Mme Dilonardo une correction au rapport car j'étais excusée à cette séance de commission.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION –
Séance du 10 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**

Election du Président

=====

Mme REY présente le sujet : M. Cédric Annen, proposé par l'Union Libérale-Radicale est élu Président par applaudissements.

**12. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 3 septembre 2007 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

a) Election du président et du Vice-président

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Javier Alonso est élu Président et M. Frédéric Olofsson est élu Vice-président, tous deux à l'unanimité de la Commission.

b) Présentation des différentes missions des ASM

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Je vous informe que mon rapport sera très complet étant donné l'importance de la sécurité. La Commission reçoit M. Scaglioni, maréchal, et 4 de ses collaborateurs afin de rappeler les missions des ASM, montrer leur vaste champ d'actions et la complexité de leur travail.

L'effectif est composé : 1 secrétaire, 10 agents de sécurité municipaux, 16 patrouilleuses scolaires et 7 agents de parc ou agents de civilité. Cette équipe dynamique est au service des 28'000 habitants de notre commune pour faire respecter la loi et les règlements, assurer la sécurité, entretenir un climat de confiance, tout en communiquant avec tact, être à l'écoute et dialoguer avec la population.

Un nouveau concept leur apporte une meilleure collaboration avec la police cantonale dans l'objectif d'être toutes deux complémentaires.

M. Scaglioni nous donne quelques chiffres des interventions effectuées en 2006 : 392 réquisitions, dont 55 % ont été demandées par la population, 5876 amendes d'ordre, 97 mises en fourrière, 56 surveillances nocturnes, 59 engagements pour diverses manifestations en collaboration avec le GSL et la gendarmerie. 131 plantons de circulation, 88 autorisations pour procédés de réclame et occupation du domaine public.

Les interventions sont ciblées selon les critères suivants : salubrité, sécurité, bruit, circulation, animaux, administratif.

A relever que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la majorité des interventions concernent la circulation.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Dès cette année, les contrôles routiers sont renforcés à raison de 2 à 3 fois par semaine entre 7h30 et 9h00. Une surveillance nocturne supplémentaire jusqu'à 21h00 le mardi a été instaurée en plus de celle hebdomadaire jusqu'à 23h00.

Un projet intercommunal avec Bernex, Plan-les-Ouates et Onex se dessine avec les objectifs suivants :

- Il s'agira de développer la collaboration des services de sécurité municipale des communes sud-est du canton.
- Stabiliser, voire diminuer la petite et moyenne criminalité grâce à la présence accrue des agents en soirée et le week-end.
- Par une meilleure visibilité, diminuer le sentiment d'insécurité des habitants
- Permettre ainsi aux communes de conserver leur autonomie en matière de politique de la sécurité
- Maîtriser les dépenses liées à la sécurité

Présentation des différentes missions par les agents :

M. Gardon préposé aux écoles, délégué BPA

nous explique le projet de proximité au niveau des écoles, niveaux élémentaire et primaire, qui a été mis en place afin de privilégier la prévention à la répression.

Cela permet de lutter contre la petite délinquance en agissant à la source le plus tôt possible. La présence des agents est accrue dans les écoles par un contact direct tant avec les enfants que les professeurs, concierges et inspecteurs.

Les ASM se sont présentés et ont expliqué leurs tâches. Leur mascotte Sam est le nouvel outil de communication et de prévention avec les plus jeunes.

En se rendant régulièrement dans les préaux, en participant à des activités avec les enfants, les ASM ont tissé des liens qui permettent de casser l'image de l'uniforme.

Ils collaborent également avec les associations de parents d'élèves et les institutions privées. La gestion des trajets pédestres pour se rendre à l'école, l'expertise de la circulation aux abords des écoles ainsi que des articles ciblés dans la presse communale font également partie des tâches aux préposés aux écoles.

M. Lange est préposé aux commerces.

La commune compte 275 commerces : 145 au Grand-Lancy et 130 au Petit-Lancy.

Le rôle des ASM est d'écouter les commerçants pour suivre les problèmes qu'ils rencontrent. Ces contacts permettent d'avoir un regard différent sur les habitants et sont une source précieuse d'indications sur la population.

Il faut être médiateur dans les problèmes de stationnement, gérer les places de livraison, régler tant les problèmes de salissure que ceux de vandalisme, distribuer également le règlement lié aux enseignes que les commerçants doivent respecter.

Des séances sont organisées avec les commerçants, M. Lance, Conseiller administratif délégué, M. Scaglioni, un ilotier de gendarmerie et Mme Boussina afin de discuter des problèmes rencontrés.

M. Amar est préposé à la circulation et au stationnement.

Il faut gérer tous les problèmes liés à la signalisation, au marquage, être présent aux ouvertures de chantier afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'accident, gérer les parcelles privées communales par des marquages.

M. Amar a constitué un classeur recensant les 800 places de stationnement sur Lancy.

Il gère également les arrêtés de la commune pour l'Office cantonal de la mobilité.

Lors des travaux du tram, les ASM ont participé aux séances hebdomadaires afin de transmettre et gérer au mieux les informations concernant les changements de circulation, et les problèmes liés aux piétons et aux cyclistes.

Le travail se fait en collaboration avec l'Office cantonal de la mobilité, le service des parcs et promenades et une entreprise de nettoyage pour les tags.

L'objectif est de géoréférencer la signalisation sur Lancy avec l'Office cantonal de la mobilité, soit

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

2850 signaux, et remettre en conformité la signalisation au niveau des toutes les écoles lancéennes.

M. Gay s'occupe du domaine public et de l'affichage.

Il s'agit d'un travail administratif qui traite de la surveillance sur les procédés de réclame, de vente, des stands d'information, de la collecte de signatures et des manifestations sur le domaine public, gestion des décibels lors de manifestations et de la gestion de l'affichage. Une brochure a été éditée définissant les emplacements et les supports mis à disposition pour l'affichage ainsi que les lois qui concernent les ventes caritatives et les collectes de signatures.

Une convention a été signée avec la SGA en 2004 pour les abris de bus, cette dernière en ayant financé une cinquantaine sur 65. A relever, qu'il y a 80 points d'arrêts sur Lancy dont 60 sont munis d'abribus. A noter qu'avec les nouveaux abris, le vandalisme recule : les dégâts se sont élevés à Fr. 15'000.-- en 2006 au lieu de Fr. 60'000.-- environ les années précédentes. Deux colonnes Moris ont été implantées afin éviter les affichages sauvages, le service culturel de Lancy possède ses propres emplacements. Un nouveau city plan a été édité.

Une commissaire se demande comment la sécurité municipale gère ses effectifs car pour être proche de la population, il faut pouvoir être très présent sur le terrain.

C'est là une question que se pose le Conseil administratif et sur laquelle il faudra se pencher, car il est toujours plus demandé aux ASM, et ce n'est pas certain que l'année prochaine, la Commune pourra engager des agents de civilité, qui sont des chômeurs en fin de droit et engagés via les mesures temporaires, car on ne sait pas vraiment si ces mesures seront reconduites. Leur travail consiste à faire de la sensibilisation auprès du public et ils n'ont aucun pouvoir. A relever que ces personnes se montrent très motivées et sont bien appréciées.

A la question du pourquoi aucune femme dans notre service de sécurité municipale, il est répondu que les candidatures leur sont bien entendu ouvertes, mais l'occasion d'un tel engagement ne s'est pas présentée jusqu'à présent. A cela s'ajoute un problème d'exiguïté des locaux actuels qui ne permettent pas d'accueillir une femme ASM. M. Scaglioni précise que, sur un effectif de 100 agents des communes, il n'y a que 8 femmes !

Une commissaire espère que les informations qui nous sont données ce soir sur les tâches des ASM seront relayées auprès de la population par les membres du Conseil municipal afin que nos citoyennes et citoyens prennent conscience que ce travail n'est pas que de la répression, mais de la collaboration, de la prévention et du dialogue. Elle relève que l'effectif représente un agent pour 2'800 habitants, et qu'il faut être conscient qu'en raison des horaires irréguliers, l'effectif n'est jamais au complet sur le terrain.

M. Lance ajoute que la Commune travaille également avec une société de sécurité privée Deltapro. Il précise encore qu'une cellule d'information interne a été mise en place réunissant les ASM, la personne îlotière de la gendarmerie d'Onex, le chef des affaires sociales, un représentant de la FAS'e, Deltapro, cellule qui se réunit une fois par mois. A noter que les citoyennes et citoyens ne devraient pas hésiter à signaler systématiquement ce qui ne va pas.

Il est répondu à la demande d'un commissaire que les agents travaillent chacun une soirée par semaine et que chaque année, le poste au complet suit des cours donnés par la police.

Le service est chaleureusement remercié pour toutes ces explications et M. Lance tient à relever tout son plaisir à collaborer avec cette équipe dynamique et très motivée.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007**c) Intervention de la PC pour la construction de la passerelle de la Colline**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Pour mémoire, l'objectif de cette passerelle est de relier le quartier de Gilly à celui du Grand-Lancy en sécurisant ainsi le bas du chemin de la Colline et le trajet du pédibus.

Le crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- a été voté par le Conseil municipal en mai 2007. M. Bise indique que ce projet est en bonne voie de réalisation.

Au 3 septembre, jour de la commission, le chemin d'accès est exécuté et la grue posée, les terrains vont être défrichés, la passerelle de chantier montée.

Première semaine d'octobre, livraison de la passerelle qui sera protégée des intempéries par une construction tubulaire. Ensuite imprégnation avec un vernis, montage des parapets, pose de la passerelle sur les parapets au moyen de la grue.

Bouquet de chantier le 19 octobre, suivi des finitions, soit camouflage du béton et replantation de verdure.

La Protection civile intervient en soutien des entreprises dans le cadre de cours de répétition, chacun d'une semaine, du service de sauvetage, avec à chaque intervention un groupe différent de 20 personnes.

La passerelle jouira d'une lumière naturelle, mais il sera malgré tout étudié un éclairage sur le cheminement pour assurer la sécurité des utilisateurs.

M. Bise profite de cette réunion pour informer que dans la perspective de l'Euro 2008 à la Praille, le groupement de sécurité de Lancy est intervenu à plusieurs reprises lors de manifestations, et ce, à satisfaction de tous les groupes engagés.

d) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Maison de la Sécurité - Le crédit initial de Fr. 11'300'000.-- a été ramené à Fr. 10'500'000.--. Les économies demandées par le Conseil municipal en mai résultent des modifications de la disposition intérieure des locaux après discussions entre les mandataires et les futurs utilisateurs.

Le programme est donc le suivant : approbation des plans par les utilisateurs, demande d'autorisation complémentaire de construire, adjudications aux entreprises, démolition de la villa et démarrage du chantier en janvier 2008.

Deux commissaires, de même appartenance politique, demandent à auditionner l'enquêtrice de sécurité publique de la gendarmerie d'Onex sur son travail avec les jeunes des Palettes, les TSHM sur leur travail de prévention, un membre de la brigade des mineurs et un représentant de la FAS'e.

Suggestion est faite par le Conseiller administratif délégué à la sécurité d'organiser une séance commune avec la Commission des affaires sociales, ce qui est salué favorablement par les membres.

Compte tenu de l'urbanisation rapide du quartier des Marbriers, notamment le secteur chemin Daniel-

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

Ihly, un nouveau poste d'ASM devrait y voir le jour. Il est en projet sur la pointe de la parcelle des Marbriers appartenant à la Commune, et une réflexion doit encore se faire quant à savoir si cet emplacement est le plus judicieux.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ALONSO : Je voulais surtout remercier le Conseil municipal de ses nombreux témoignage de sympathie face au deuil qui frappe ma famille. J'aimerais aussi remercier le Conseil administratif pour son courrier notamment. Merci pour vos messages qui me sont allés droit au cœur. Merci beaucoup.

Mme ALONSO-PENTZKE : Les dons d'organes continuent à diminuer en Suisse plaçant notre pays en queue de liste des pays européens. Swisstransplant, l'institution chargée du contrôle des activités de la transplantation, annonce une nouvelle baisse durant le premier semestre 2007.

Interpellées par cette situation, des associations de patients insuffisants rénaux de Suisse romande, soutenues par de nombreuses personnalités médicales, politiques et publiques, ont organisé une action afin de sensibiliser la population ; cette action a été baptisée la « Transplantcup ».

Elle a été lancée le 15 septembre dans le cadre de la Journée Nationale pour le don et la transplantation d'organes et prendra fin samedi prochain le 22 septembre.

J'ai l'honneur de faire partie du comité genevois de soutien à cette activité, et à ce titre, nous avons le plaisir de vous inviter à notre journée de clôture le samedi 22 septembre dès 11 heures au Stade de Genève.

Vous avez trouvé à votre place le programme de ladite journée. Merci de votre attention.

M. FLOREY : En date du 29 juin 2007, M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des Institutions a transmis au Conseil administratif de Lancy ainsi qu'à toutes les instances concernées, un avant-projet de loi sur les agents de sécurité municipaux pour consultation, suite à l'annonce du Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil sur les Assises de la sécurité publique à Genève.

Le délai de consultation étant échu en date du 14 septembre 2007, Le groupe UDC-Lancy demande que soit mise à l'ordre du jour de la prochaine Commission de la sécurité une information sur la teneur de cet avant-projet ainsi que les modifications qu'il apporte par rapport à la loi actuellement en vigueur (Loi sur la Police F 1 05, art. 4 et 5 ; Règlement sur les agents de sécurité municipaux F 1 05.37).

Le groupe UDC-Lancy demande également que M. François Lance, Conseiller administratif délégué à la Sécurité explique et motive les éventuelles remarques et observations formulées par le Conseil administratif et transmises au Conseil d'Etat. Ainsi qu'il veuille bien préciser à ladite Commission les priorités retenues pour la sécurité municipale en générale et les ASM en particulier pour la législation en cours.

Le groupe UDC-Lancy vous remercie de votre attention.

Mme MARCHIANDO : Après avoir été au Stade de Genève, samedi à la fête du transplant, je voulais vous informer qu'il y a également la fête des 3 marchés, ce samedi, sur l'esplanade des Palettes.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

J'invite les Conseillers municipaux à se rendre à cette fête à Lancy-Sud. C'est l'occasion de rencontrer des gens du quartier.

M. AUGSBURGER : Je me fais le porte-parole d'habitants de la route du Grand-Lancy consternés par le manque de civilité de nombreux deux roues motorisés qui, à hauteur du 20, route du Grand-Lancy, en montant la route n'hésitent pas à utiliser la piste cyclable, et même le trottoir ; chaque jour, la route est occupée par de nombreux automobilistes de façon presque continue aux heures de pointe. Nous demandons au Conseil administratif de faire en sorte que des contrôles soient effectués par la police, avant qu'un piéton ne soit renversé en sortant de son domicile.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Etant sur le point de faire le grand saut du Grand au Petit-Lancy, je me suis intéressée de plus près aux liaisons en transports publics entre les deux et, en constatant leur relative impraticabilité, je m'interroge sur la possibilité de voir un jour circuler une navette qui permettrait de mieux faire le lien entre les quartiers et bien sûr les habitants de notre ville.

Par ailleurs, sans vouloir brimer les personnes rapportant dans leur souci d'exhaustivité, je voudrais quand même rappeler que nous recevons tous les procès-verbaux détaillés des séances de commission et que des rapports trop longs, à mon sens, nuisent à leur intelligibilité en empêchant de se focaliser sur l'essentiel du message, en particulier pour le public dont les facultés attentionnelles sont parfois mises à dure épreuve.

M. LUSSI : C'est plus une demande de rectification qu'une question, je pense que tout le monde a reçu avec intérêt cette belle brochure « Lancy Informations 2007-2009 », et j'interviens parce que je vois que dans l'impressum, la rédaction est le fait de l'administration communale de Lancy, alors, j'espère que personne n'a été fâché. Lorsque vous ouvrez ce livre à la page 10, « vie politique », vous aurez le plaisir de constater, sous mon nom, que j'appartiens au Mouvement Citoyen Genevois, que l'administration soit au courant du fait que j'appartiens à l'Union Démocratique du Centre.

M. RENEVEY : Juste une première réponse pour Mme Juillerat van der Linden, c'est un souci que je partage. J'ai posé la question de savoir simplement, pour avoir une idée, un ordre de grandeur, ce que pourrait coûter une navette entre le Grand et le Petit-Lancy, un chiffre m'a été articulé, ce serait à peu près Fr. 400'000.-- par année.

M. LANCE : J'ai bien entendu l'intervention de M. Florey. En effet, le Conseil administratif a fait part de ces remarques à l'ACG, puisque c'est l'Association des communes genevoises qui récoltait les remarques des différentes communes concernant ce projet de loi sur les ASM. C'est très volontiers que nous mettrons à l'ordre du jour, si le Président de la Commission de la sécurité le veut bien, cette problématique lors d'une prochaine commission.

Concernant la remarque de M. Augsburg, c'est vrai que nous sommes conscients du problème des motocyclistes et des scooteristes qui empruntent les pistes cyclables sur la route du Grand-Lancy, ainsi que sur la route des Acacias. Souvent nos ASM sont là pour amender, malheureusement ces personnes ont de la peine à accepter cette réalité. En tous les cas, ils amendent quand l'occasion se présente, c'est vrai qu'ils ne peuvent pas non plus être tous les jours sur les pistes cyclables qui sont aux abords de la route du Grand-Lancy.

Bien entendu, nous regrettons l'erreur qui s'est produite dans le « Lancy Informations » concernant M. Lussi. Malheureusement, ce n'est pas la première erreur relevée, nous avons constaté plusieurs autres petites erreurs. Nous les modifierons lors de la prochaine édition.

Séance ordinaire du 20 septembre 2007

M. LINGG : Je lève cette séance en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers. Notre prochaine séance aura lieu le 18 octobre. Nous nous verrons auparavant pour ceux qui viennent à la sortie du Conseil municipal les 13 et 14 octobre.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG